

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1845.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.																													
CHAPITRE PREMIER.																														
ADMINISTRATION CENTRALE (<i>Personnel</i>).																														
1	»	Traitement du Ministre fr.																												
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service																												
3	»	Indemnités et frais de bureau d'un conseil supérieur de commerce, d'industrie et d'agriculture.																												
<i>Matériel.</i>																														
4	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses																												
<p>Pour apprécier la nécessité de cette majoration, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant qui indique le montant des crédits alloués pour le matériel des six Ministères :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>DÉPARTEMENTS.</th> <th>ALLOCATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Guerre</td> <td>fr. 40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Finances</td> <td>40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Affaires Étrangères</td> <td>32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Travaux Publics</td> <td>31,600 »</td> </tr> <tr> <td>Intérieur</td> <td>24,000 »</td> </tr> <tr> <td>Justice</td> <td>20,000 »</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le relevé suivant montre la progression des affaires au Département de l'Intérieur, progression telle, qu'à part l'entretien du mobilier, la majoration sera en grande partie absorbée par les frais de bureau :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td>En 1837 on a expédié</td> <td>22,150 dépêches.</td> </tr> <tr> <td>— 1838 —</td> <td>22,580 —</td> </tr> <tr> <td>— 1839 —</td> <td>21,929 —</td> </tr> <tr> <td>— 1840 —</td> <td>25,152 —</td> </tr> <tr> <td>— 1841 —</td> <td>25,645 —</td> </tr> <tr> <td>— 1842 —</td> <td>28,757 —</td> </tr> <tr> <td>— 1843 —</td> <td>29,981 —</td> </tr> </tbody> </table> <p>et en 1844 on atteindra, sans aucun doute, le chiffre de 40,000 dépêches a en juger d'après le nombre du semestre écoulé, qui s'élevait à 19,352 au 31 juillet.</p>			DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.	Guerre	fr. 40,000 »	Finances	40,000 »	Affaires Étrangères	32,000 »	Travaux Publics	31,600 »	Intérieur	24,000 »	Justice	20,000 »	En 1837 on a expédié	22,150 dépêches.	— 1838 —	22,580 —	— 1839 —	21,929 —	— 1840 —	25,152 —	— 1841 —	25,645 —	— 1842 —	28,757 —	— 1843 —	29,981 —
DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.																													
Guerre	fr. 40,000 »																													
Finances	40,000 »																													
Affaires Étrangères	32,000 »																													
Travaux Publics	31,600 »																													
Intérieur	24,000 »																													
Justice	20,000 »																													
En 1837 on a expédié	22,150 dépêches.																													
— 1838 —	22,580 —																													
— 1839 —	21,929 —																													
— 1840 —	25,152 —																													
— 1841 —	25,645 —																													
— 1842 —	28,757 —																													
— 1843 —	29,981 —																													
<i>Frais de déplacement.</i>																														
5	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires																												
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.																														
CHAPITRE II.																														
PENSIONS ET SECOURS.																														
1	»	Pensions																												
2	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves																												
3	»	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse																												
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.																														

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT Nouveau POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
137,000	"	137,000	137,000	"	"		
20,000	"	20,000	"	(a 20,000	"		a) L'institution ou la reorganisation d'un conseil supérieur de commerce, d'industrie et d'agriculture, fut l'objet d'un règlement d'administration publique, la nécessité de cette institution semble universellement reconnue, les indemnités de séjour et de déplacement des membres, l'indemnité fixe d'un secrétaire permanent, les frais de réunions extraordinaires avec les délégués des chambres de commerce, exigeront au moins une somme annuelle de fr 20,000
30,000	"	30,000	24,000	6,000	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
212,000	"	212,000	186,000	26,000	"		
150,000	"	150,000	5,000	(b 145,000	"		b) Transfert du Budget de la dette publique jusqu'à concurrence d'une somme de 141,009 fr c) Ce crédit est susceptible d'une réduction de fr 2,570 80, par suite de quelques extinctions)
5,000	"	5,000	7,570 80	"	(c 2,570 80		
7,000	"	7,000	7,000	"	"		
162,000	"	162,000	19,570 80	145,000	2,570 80		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
1	»	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales		
2	»	Part contributive du Gouvernement dans les frais auxquels donnera lieu le recensement général de la population du royaume.		
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.				
<i>Province d'Anvers.</i>				
1	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service	41,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,500	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,800	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	21,677	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de Brabant.</i>				
2	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	49,875	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	12,000	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	24,300	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>				
3	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	39,300	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,750	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	16,500	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	34,507	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
			A REPORTER. . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
25,000	"	25,000	25,000	"	"		<p>a) Il n'a pas été fait de recensement général de la population depuis que la Belgique constitue un Etat indépendant, le dernier recensement est de 1829.</p> <p>La commission centrale de statistique, qui a un rapport textuellement reproduit dans le bulletin de ses travaux (1^{er} page 575 et 578), a fait la proposition d'un nouveau recensement général semblable à celui qui a été fait pour la ville de Bruxelles en 1842, à titre d'essai, elle s'ajoute en outre de l'impôt pour le renouvellement de cette opération la période decennale qui a été effectuée par l'article du 29 septembre 1828. Comme il n'est guère possible de déterminer exactement à l'avance le montant de la dépense à laquelle le recensement donnera lieu, le gouvernement ne demande, quant à présent, que la somme de 15,000 francs qui il croit suffisante pour préparer cette opération et couvrir les premiers frais à faire, jus- qu'au Budget de l'année suivante, alors on pourra déterminer le complément de crédit nécessaire pour couvrir la dépense totale de cette importante opération.</p>
"	(a) 15,000	15,000	"	15,000	"		
25,000	15,000	40,000	25,000	15,000	"		
118,677	"	118,677	121,477	(b) 1,200	4,000	"	<p>b) Les besoins du service reclament une majoration de fr. 1,200, au lit B, de cet article.</p> <p>Les affaires relatives au commerce ont pris une extension telle que le gouverneur de cette province s'est vu dans la nécessité de les détacher de la division ouelles et veut traiter et de créer un bureau spécial pour cet objet. Il importe de pourvoir aux dépenses indispensables occasionnées par la création de ce bureau.</p>
126,275	"	126,275	124,275	(c) 2,000	"		
130,757	"	130,757	130,757	"	"		
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000	"	<p>c) La loi sur l'instruction publique, la loi sur les indemnités, la reorganisation du service de la voirie vicinale, l'accroissement rapide des faubourgs de Bruxelles, des usines, briqueteries etc., l'importance que prend le département de la Cambre, le grand nombre des brevets qui se délivrent dans le Brabant, ces diverses causes ont occasionné une augmentation considérable du travail dans les bureaux du gouvernement provincial depuis quelques années et surtout depuis un an. Il a fallu prendre des nouveaux employés plusieurs n'ont pas encore de traitement fixe et attendent une indemnité</p>

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. . . . fr.
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>	
4	<i>A.</i> Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	<i>B.</i> Traitements des employés et gens de service	43,000 "
	<i>C.</i> Frais de route et de séjour	1,500 "
	<i>D.</i> Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	<i>E.</i> Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,000 "
	<i>F.</i> Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	35,248 "
	<i>G.</i> Dépenses imprévues	1,000 "
	<i>Province de Hainaut.</i>	
5	<i>A.</i> Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	<i>B.</i> Traitements des employés et gens de service	52,840 "
	<i>C.</i> Frais de route et de séjour	2,000 "
	<i>D.</i> Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	<i>E.</i> Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	20,930 "
	<i>F.</i> Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	31,468 "
	<i>G.</i> Dépenses imprévues	1,000 "
	<i>Province de Liège.</i>	
6	<i>A.</i> Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	<i>B.</i> Traitements des employés et gens de service.	43,800 "
	<i>C.</i> Frais de route et de séjour	1,690 "
	<i>D.</i> Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	<i>E.</i> Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	13,000 "
	<i>F.</i> Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	23,140 "
	<i>G.</i> Dépenses imprévues	1,000 "
		A REPORTER. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000		qui ne pourra leur être accordée qu'à l'aide des fr. 2,000 demandés. Le prix de toutes choses étant plus élevé à Bruxelles que dans les autres villes du royaume, il est d'ailleurs équiva- lable d'accorder une cer- taine compensation à l'employé forcé de rési- der dans la capitale, cette circonstance étant appré- ciée par l'ancien gouver- nement, qui accordait fr 2,000 aux membres de la députation du Brabant et de la Hollande (Amster- dam), tandis que ceux des autres provinces ne recevaient que fr 1,500
133,448	"	133,448	133,448	"	"		
140,938	5,000	145,938	140,938	(a 5,000	"		a) Cette augmentation de fr. 5,000 est destinée à pourvoir à des réparations intérieures et au renou- vellement du mobilier qui se trouve dans un état de délabrement complet. Il n'avait été fait à l'hôtel du gouver- nement provincial à Mons, aucune restaura- tion, aucun achat, au- cune amélioration depuis 1830
125,330	"	125,330	125,330	"	"		
775,425	5,000	780,425	776,225	8,200	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT.	fr.
		<i>Province de Limbourg.</i>		
7	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	32,500	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,400	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,700	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	18,648	40
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Luxembourg.</i>		
8	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	30,300	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	17,000	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	20,991	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Namur.</i>		
9	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	36,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	15,863	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
10	»	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement		
			A REPORTER.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
775,425 »	5,000	780,425 »	776,225 »	3,200	4,000		
103,345 40	(a) 1,000	104,345 40	104,345 40	»	»	a) L'augmentation de fr. 1,000 qui a été accordée à la lettre L du Budget de 1844, pour des réparations extraordinaires à l'hôtel du gouvernement provincial de Limbourg, etc. tout a été insuffisante. Un nouveau crédit de fr. 1,000 est indispensable pour compléter ces réparations pendant l'année 1845.	
110,691 »	3,000	113,691 »	110,691 »	(b) 3,000	»	b) Les allocations destinées aux frais d'entretien de l'hôtel du gouvernement provincial, à Aillon, sont demeurées sans emploi pendant plusieurs années, et lorsque l'absence d'objets mobiliers de tous genres, est fait sentir, les crédits annuels ont été promptement épuisés et même dépassés. Il est à remarquer que l'augmentation proposée est d'autant plus indispensable que le délabrement des bâtiments exige des réparations d'entretien et des mesures de précaution prises à les rendre habitables jusqu'à la construction d'un hôtel nouveau.	
104,263 »	»	104,263 »	104,263 »	»	»		
18,500 »	»	18,500 »	18,500 »	»	»		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		REPORT.
11	»	Augmentation destinée à améliorer la position des commissaires d'arrondissement et à établir une proportion plus équitable dans les traitements
		<i>Frais de milice.</i>
12	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
1	,	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale
2	,	Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
1	,	Service de santé
2	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		EAUX DE SPA.
1	»	Traitement du contrôleur des jeux, et autres dépenses
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		
17,500 "	"	17,500 "	"	(a 17,500	"	<p>a) Il est notoire que le traitement de la plupart des commissaires d'arrondissement n'est en rapport ni avec la population, ni avec l'étendue de leurs arrondissements, ni pour quelques-uns d'entre eux, avec les circonstances locales qui élèvent leurs dépenses ou augmentent l'importance de leurs fonctions. Le gouvernement desire être mis à même d'établir dès le 2^{me} semestre 1845 les traitements de ces fonctionnaires sur une base équitable. Ces mesures, qui feront l'objet d'un arrêté général d'administration publique, comportent une dépense annuelle évaluée à 35,000 fr.</p> <p>b) Cette allocation, ainsi qu'on l'a déjà expliquée dans la note imprimée à la page 105 du projet de Budget de 1844, est fondée sur ce que dans les évaluations faites par la commission du Sénat, le nombre des parcelles contigües aux chemins avait été porté au quart de la totalité des parcelles cadastrales tandis qu'on a reconnu depuis qu'il dépassera la moitié de cette totalité.</p>	
58,340 "	"	58,340 "	58,340 "	"	"		
1,188,064 40	9,000 "	1,197,064 40	1,172,364 40	28,700	4,000		
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"		
"	40,000 "	40,000 "	50,000 "	"	(b 10,000		
100,000 "	40,000 "	140,000 "	150,000 "	"	10,000		
27,000 "	"	27,000 "	27,000 "	"	"		
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"		
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
2,220 "	"	2,220 "	2,220 "	"	"		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"		
22,220 "	"	22,220 "	22,220 "	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
»	»	Subside aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à St-Hubert et l'autre à Tongres. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)
		CHAPITRE IX.
Uniq.	»	Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
		CHAPITRE X.
		ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ET SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE BRUXELLES.
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État fr. 149,500 »
	B.	Jury d'exameu pour la médecine vétérinaire. 4,000 »
2	»	Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
		CHAPITRE XI.
		FONDS D'AGRICULTURE.
Uniq.	»	Encouragement à l'agriculture
		<i>N. B.</i> Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes.
		<i>A.</i> Amélioration de la race chevaline (<i>Haras</i>).
		<i>B.</i> Fonds d'agriculture; service vétérinaire; indemnité pour bestiaux abattus; frais des commissions d'agriculture.
		<i>C.</i> Suppléments au fonds de non-valeurs.
		<i>D.</i> Primes pour production de cocons de vers-à-soie; distribution gratuite de mûriers, etc., etc.
		<i>E.</i> Culture de la garance.
		<i>F.</i> Amélioration de la race bovine.
		<i>G.</i> Primes aux agents de la force publique pour l'exécution des lois et règlements relatifs à la chasse et à l'amélioration de la race chevaline.
		<i>H.</i> Dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.
		CHAPITRE XII.
		MILICE.
Uniq.	»	Frais d'impression des listes alphabétiques
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
"	"	"	20,000	"	20,000		
"	50,000	50,000	"	(a 50,000	"		<p>a) Arlon étant chef-lieu de province, doit avoir un hôtel provincial. Le local actuellement occupé par le gouverneur et par les bureaux, est complètement insuffisant, et il serait impossible de l'approprier. Il se compose de deux propriétés privées dont la principale se loue fr. 4,200, et l'autre fr. 800 annuellement. Les anciennes archives provinciales, accumulées aux greniers et non classées, sont si mal abitées, qu'elles ont eu beaucoup à souffrir, faute de locaux, on a même dû en laisser à Luxembourg. Il n'existe pas de salle pour les sessions du conseil provincial. Les bâtiments loués n'offrent même aucune solidité, il y a des parties qui menacent ruine. La nécessité de construire un nouvel hôtel est incontestable, les plans et devis sont arrêtés, et l'on peut prévoir que la dépense totale s'élèvera à la somme de fr. 200,000 environ. Comme cette dépense pourra être répartie sur plusieurs exercices, le gouvernement ne demande au Budget de 1845 qu'un crédit de fr. 50,000, formant le 1/4 quart de la somme</p>
"	50,000	50,000	"	50,000	"		
153,500	"	153,500	153,500	"	"		
24,000	"	24,000	24,000	"	"		
177,500	"	177,500	177,500	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE XIII.
		GARDE CIVIQUE.
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . fr.
		CHAPITRE XV.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
Uniq.	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . fr.
		CHAPITRE XVI.
Uniq.	»	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.
		CHAPITRE XVII.
		COMMERCE.
1	»	Écoles de navigation
2	»	Chambres de commerce
»	»	Portion imputable sur l'exercice 1844 de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
		A REPORTER. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		LA PLUS.	LA MOINS.		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
"	45,000	(a 45,000	50,930	"	5,930		<p>a) Les deux crédits qui ont été alloués pour faire face aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 ont été alloués, l'un par cette loi même, l'autre par la loi spéciale du 29 juin 1844.</p> <p>Afin de se conformer au désir qui en a été témoigné au Sénat, lors de la discussion de cette dernière loi, le gouvernement a cru devoir porter au Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice de 1845, le crédit nécessaire pour la même année et qui a pu être réduit de fr. 50,930 à fr. 45,000.</p>
"	45,000	45,000	50,930	"	5,930		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
"	"	"	65,000	"	65,000		
28,000	"	28,000	93,000	"	65,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
3	»	Frais divers et frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole . . .
4	»	Encouragement pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service
5	»	Primes pour construction de navires
6	»	Pêche nationale.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.
CHAPITRE XVIII.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'Industrie.</i>		
1	A.	Achats de machines et de métiers perfectionnés, subsides, voyages et missions; subsides pour introduction d'industries nouvelles; enquêtes; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; publications utiles . . . fr. 30,000 »
	B.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; subsides à des écoles-manufactures et à des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement; distribution de métiers ou pièces de métiers, etc. 150,000 »
2	»	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression de bulletins, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais d'un laboratoire, etc. .
3	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publications de brevets, frais d'administration (<i>personnel et matériel</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
28,000	"	28,000	98,000	"	65,000		
45,500	"	45,500	45,500	"	"		
100,000	15,000	115,000	115,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
95,000	"	95,000	95,000	"	"		
308,500	15,000	323,500	388,500	"	65,000		
180,000	"	180,000	210,000	"	(a 30,000		a) La somme de 30,000 fr., spécialement allouée au Budget de 1844, en faveur des écoles-manufactures, a été réunie au tit ^r B de l'art 1 ^{er}
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
33,000	"	33,000	33,000	"	"		
253,000	"	253,000	288,000	"	30,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XIX.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
<i>Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen.</i>		
1	A.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités fr. 485,000 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités 100,000 »
		TOTAL. . . fr. 621,800 »
2	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et dépenses du concours universitaire.
<i>Enseignement moyen.</i>		
3	»	Frais d'inspection des athénées et collèges »
4	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen, concours, etc. fr. 169,500 »
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage 30,500 »
		TOTAL. . . fr. 200,000 »
5	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges »
<i>Enseignement primaire.</i>		
6	A.	Frais d'inspection en vertu de la loi du 23 septembre 1842 fr. 80,000 »
	B.	Frais des deux écoles normales 100,000 »
	C.	Frais ordinaires des vingt-sept écoles primaires supérieures 81,000 »
	D.	Dépenses des cours normaux annexés à neuf écoles primaires supérieures. 25,000 »
	E.	Subsides aux communes pour traitements aux instituteurs communaux, et encouragements 250,000 »
	F.	Subsides aux communes pour construction, location et ameublement de maisons d'école 100,000 »
	G.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi, à des veuves et enfants d'instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance. 15,000 »
	H.	Bourses pour les élèves-instituteurs des écoles normales adoptées 21,000 »
		TOTAL. . . fr. 672,000 »
7	»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles »

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ATTIQUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
621,800	»	621,800	621,800	»	»	<p>a) Plusieurs établis- sements d'instruction moyenne, entre autres le collège de Huselet et l'athénée d'Avrès, doi- vent être reorganisées ou complètes selon le vœu émis ou les décisions prises par les conseils communaux, de là la nécessité de cette aug- mentation de crédit.</p> <p>b) Les établissements dans lesquels se donne l'enseignement normal primaire sont de trois espèces :</p> <p>1° Les deux écoles nor- males de l'Etat, 2° Les cours normaux adjoints aux écoles pri- maires supérieures, 3° Les écoles normales privées ayant accepté le régime d'inspection et il- li par la loi.</p> <p>Les bourses créées par l'article 28 de la loi du 23 septembre 1842, en faveur des élèves-insti- tuteurs sont accordées par le gouvernement aux élèves de ces trois caté- gories d'institutions, el- les sont respectivement imputées ainsi qu'il suit :</p> <p>1° Les bourses des élè- ves des écoles normales de l'Etat sur la lettre B de l'art 6.</p> <p>2° Les bourses des élè- ves des cours normaux sur la lettre D de l'art 6.</p> <p>3° Les bourses distri- buées aux élèves des écoles normales privées, tant que le nombre et la posi- tion de ces établissements n'étaient pas nettement déterminés, ont dû être prélevées sur la lettre E de l'art 6.</p> <p>Aujourd'hui qu'un ac- te du gouvernement a agré l'offre des évêques et placé sous le régime d'inspection établi par la loi, les sept écoles nor- males de St-Nicolas, Roulers, Bonne-Espé- rance, St-Roch, St- Fronç, Melonne et Bastogne, il paraît con- venable d'assigner un nu- mero spécial à la somme nécessaire pour les boun- ses à accorder aux élèves de ces établissements, cette somme est évaluée pour 1845 à fr. 21,000, ce qui fait fr. 3,000, ou 15 bourses de l'Etat par école. On ne pourrait en portant la somme à ce chiffre continuer à la pré- lever sur la lettre E de l'art 6, déjà insuffisante pour le service de l'ins- truction primaire com- munale proprement dite.</p> <p>Ces bourses ne suffi- raient pour aucun genre d'établissement si les pro- vinces n'avaient porté à leurs budgets un crédit dans le même but.</p>	
79,100	»	79,100	79,100	»	»		
7,300	»	7,300	7,300	»	»		
200,000	»	200,000	167,100	(a 32,900	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
672,000	»	672,000	651,000	(b 21,000	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
1,605,200	»	1,605,200	1,551,300	53,900	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE XX.		
SECTION 1 ^{re} .		
<i>Lettres et Sciences.</i>		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats
	B.	Académie royale des sciences et belles-lettres
	C.	Observatoire royal de Bruxelles.
	D.	Bibliothèque royale
	E.	Musée royal d'histoire naturelle.
	F.	Publication des chroniques belges inédites.
	G.	Subside à l'association des Bollandistes pour l'achèvement des <i>Acta Sanctorum</i>
	H.	Exécution et publication de la carte géologique
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
SECTION DEUXIÈME.		
<i>Archives du royaume.</i>		
2	»	Frais d'administration (<i>Personnel</i>).
3	»	— (<i>Matériel</i>)
4	»	Frais de publication des inventaires des archives
5	»	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale
»	»	Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande (<i>ce crédit est reporté à l'article 2 du présent chapitre</i>).
6	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
SECTION TROISIÈME.		
<i>Beaux-Arts.</i>		
7	A.	Encouragements, souscriptions, achats
	B.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles
	C.	— — — de Liège
	D.	Concours de composition musicale. — Pensions des deux lauréats
	E.	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. { Subside annuel — extraord. pour l'agrandissem. des locaux.
		À REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT alloué POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS.		
44,000	"	44,000	44,000	"	"		<p>a) Cette demande de majoration est l'issue de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Représentants lors de l'examen du Budget de 1844. La section centrale avait proposé elle-même cette majoration, qui n'a pas été votée spécialement. La Chambre ayant adopté d'une manière générale le chiffre proposé par le Gouvernement.</p> <p>b) Cette diminution provient de la suppression de l'allocation extraordinaire pour l'appropriation des locaux.</p> <p>c) Une somme de fr. 5,000 avait été demandée en 1844 pour l'appropriation des locaux et la confection d'armoiries.</p> <p>d) La somme de fr. 12,000 suffit pour couvrir les dépenses, pendant l'année 1845, de la commission chargée de cette publication.</p> <p>e) Le classement et l'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande, sont terminés, et le crédit qui figurait de ce chef au Budget de 1844, n'est pas reproduit à celui de 1845, mais l'intention du Gouvernement est de charger le savant auquel ce travail a été confié, de toutes recherches et notamment de publications historiques, il a paru plus convenable de le payer d'ici avant sur l'allocation votée en faveur du personnel de l'administration des archives.</p> <p>f) Voir la note insérée à l'art 2.</p> <p>g) Depuis plusieurs années le Gouvernement a dû allouer au conservatoire un subside supplémentaire sur le fonds général, pour couvrir les dépenses de la distribution des prix, l'augmentation de traitement accordée à M. Blies, professeur de chimie et l'achat et l'entretien des instruments. Il semble convenable de porter l'allocation au taux nécessaire pour éviter à l'avenir la demande nouvelle de semblables subsides.</p>
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
24,000	"	24,000	22,000	(a) 2,000	"		
65,000	"	65,000	80,000	"	(b) 15,000		
14,000	"	14,000	15,000	"	(c) 1,000		
12,000	"	12,000	14,000	"	(d) 2,000		
"	6,000	6,000	6,000	"	"		
"	6,000	6,000	6,000	"	"		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
23,750	"	23,750	21,350	(e) 2,400	"		
2,600	"	2,600	2,600	"	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
"	"	"	2,400	"	(f) 2,400		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
48,850	"	48,850	48,850	2,400	2,400		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
45,000	"	45,000	39,000	(g) 6,000	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
25,000	"	31,000	31,000	"	"		
"	6,000						
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
7	F.	Académie et école des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers	
	G.	Pensions instituées en faveur des lauréats par arrêté royal du 13 avril 1817	
	H.	École royale de gravure de Bruxelles	
	I.	Musée royal de peinture et de sculpture	
	J.	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités	
8	"	Dépenses extraordinaires pour l'appropriation d'un local	
"	"	Exposition nationale et triennale des beaux-arts.	
"	"	Dernier subside pour l'achèvement du monument de la place des Martyrs (<i>ce crédit ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
9	"	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins, des arbustes, salaire des gardiens.	
10	"	3 ^e septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	
11	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
12	A.	Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments	
	B.	Commission royale des monuments.	
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XX.			
"	"	SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	
"	"	— 2 ^e . — Archives	
"	"	— 3 ^e . — Beaux-Arts	
			TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.			
Uniq.	"	Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale	
			TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.			
Uniq.	A.	Dépenses imprévues fr.	14,000 "
	B.	Travail extraordinaire	4,000 "
			TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	„		
25,000	„	25,000	25,000	„	„		
5,000	„	5,000	5,000	„	„		
20,000	„	20,000	20,000	„	„		
15,000	„	15,000	15,000	„	„		
10,000	„	18,000	20,000	„	(a) 2,000		
„	8,000	20,000	„	(b) 20,000	„	a) Une somme de fr. 8,000 est nécessaire pour continuer, en 1845, les travaux d'appropriation commencés à la porte de Hal.	
„	20,000	20,000	8,000	„	8,000	b) C'est la même somme qui a été accordée pour les expositions de 1839 et de 1842.	
2,000	„	2,000	2,000	„	„		
„	12,500	12,500	12,500	„	„		
10,000	„	10,000	10,000	„	„		
30,000	„	36,000	36,000	„	„		
6,000	„						
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
48,850	„	48,850	48,850	2,400	2,400		
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
502,850	58,500	561,350	561,350	30,400	30,400		
„	(c) 25,000	25,000	30,000	„	5,000		
„	25,000	25,000	30,000	„	5,000	c) La part contribu- tive du Gouvernement dans les frais dont il s'agit est évaluée à 80,000 francs. Un premier cré- dit de 30,000 fr. ayant été voté par la loi du 27 mai 1844, la somme de 50,000 fr. demandée au Budget de 1845 forme le complément de cette dépense obligatoire.	
18,000	„	18,000	18,000	„	„		
18,000	„	18,000	18,000	„	„		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h1>Récapitulation.</h1>		
I.	80	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	82	Statistique générale
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces.
V.	88	Subsides. — Chemins vicinaux
VI.	<i>ib.</i>	Service de santé et académie royale de médecine
VII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
VIII.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
»	90	Subsides aux provinces de Luxembourg et de Limbourg (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
IX.	<i>ib.</i>	Frais de construction d'un hôtel provincial à Arlon
X.	<i>ib.</i>	École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles
XI.	<i>ib.</i>	Fonds d'agriculture
XII.	<i>ib.</i>	Milice
XIII.	92	Garde civique.
XIV.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
XV.	<i>ib.</i>	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer
XVI.	<i>ib.</i>	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842 (<i>indemnités</i>).
XVII.	<i>ib.</i>	Commerce.
XVIII.	94	Industrie
XIX.	96	Instruction publique
XX.	98	Lettres, sciences et arts.
XXI.	100	Tables décennales des actes de l'état civil
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
»	»	Frais de confection de médailles de la vaccine, accordées pour 1840, et part du Gouvernement dans l'expertise des musées de la ville de Bruxelles (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
212,000	»	212,000	» 186,000	» 26,000	»	»
162,000	»	162,000	» 19,570 80	» 145,000	» 2,570 80	»
25,000	15,000	40,000	» 25,000	» 15,000	»	»
1,188,064 40	9,000	1,197,064 40	» 1,172,364 40	» 28,700	» 4,000	»
100,000	40,000	140,000	» 150,000	»	» 10,000	»
45,000	»	45,000	» 45,000	»	»	»
30,000	»	30,000	» 30,000	»	»	»
22,220	»	22,220	» 22,220	»	»	»
»	»	»	» 20,000	»	» 20,000	»
»	50,000	50,000	»	» 50,000	»	»
177,500	»	177,500	» 177,500	»	»	»
393,000	»	393,000	» 393,000	»	»	»
1,600	»	1,600	» 1,600	»	»	»
20,000	»	20,000	» 20,000	»	»	»
5,000	»	5,000	» 5,000	»	»	»
80,000	»	80,000	» 80,000	»	»	»
»	45,000	45,000	» 50,950	»	» 5,950	»
308,500	15,000	323,500	» 388,500	»	» 65,000	»
253,000	»	253,000	» 283,000	»	» 30,000	»
1,605,200	»	1,605,200	» 1,551,300	» 53,900	»	»
502,850	58,500	561,350	» 561,350	» 50,400	» 50,400	»
»	25,000	25,000	» 30,000	»	» 5,000	»
18,000	»	18,000	» 18,000	»	»	»
»	»	»	» 18,550	»	» 18,550	»
5,148,934 40	257,500	5,406,434 40	5,248,885 20	549,000	191,450 80	
AUGMENTATION DÉFINITIVE.				157,549 20		

104